Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

3.2.6 Champigny-en-Beauce

- **Élaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022**
- Modification simplifiée n°1 approuvée le 8/10/2024

Le Président,
Christophe DEGRUELLE

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
PLUi
Habitat
Déplacements
Agglopolys

www.agglopolys.fr

Construire ensemble le territoire de demain

Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

RÈGLEMENT
3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Champigny-en-Beauce Nord 1/3

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du 29 novembre 2022

Le Président,
Christophe DEGRUELLE

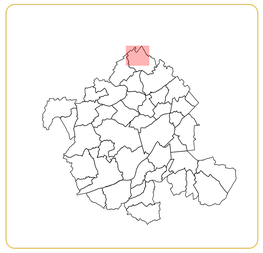

Plan 1/ 5000ème

Découpage du territoire par zones

Zone Uv : zone urbaine "Esprit village"
- Uv1 : secteur "Coeur de village"
- Uv2 : secteur "Village en peigne"
- Uv3 : secteur "Village resserré"

Zone Ui : zone urbaine "Ville intense"
- Ui1 : secteur "Ville haute et alignée"
- Ui2 : secteur "Parcs en immeubles"
- Ui3 : secteur "Faubourg structurant"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"
- Uj1 : secteur "Jardins resserrés"
- Uj2 : secteur "Jardins aérés"
- Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
- Uj3* : secteur "Habiter la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)
- Up1 : secteur "Mézières"
- Up2 : secteur "Bois Jardins"
- Up3 : secteur "Aupébin"
- Up4-1 : secteur "Gare"
- Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
- Up5 : secteur "Coutures"
- Up6 : secteur "Bourg"

Zone Ue : zone urbaine "*Equipement"
- Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et industrielle"
- UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
- UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
- UA3 : secteur "Parc industrialo-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"
- UC1 : secteur "Grand parc commercial"
- UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone UM : zone urbaine "Tertiaire et service"
- Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
- Umr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser
- 1AUv : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Esprit village"
- 1AUi : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Ville intense"
- 1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"
- 1AUA1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"
- 1AUA2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"
- 1AUC : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"
- 2AU : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement
- 2AUa : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles
- A : zone agricole
- Ap : zone agricole paysagère
- Aar : secteur d'activités économiques isolées
- Abr : secteur d'activités générant des nuisances sonores
- Ace : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Ar : secteur dédiée à l'activité de l'aérodrome et activités de modélisme
- At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques
- Arl : secteur de carrière

Zone N : zones naturelles
- N : zone naturelle et forestière
- Nlr : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité
- Nlc : secteur couvrant les corridors écologiques
- Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords
- Nca : secteur de camping existant
- Nce : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Nch : secteur de parcs, jardins et châteaux visités
- Ne : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires
- Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf
- Ngv : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
- Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés
- Nl : secteur couvrant les zones de loisirs
- Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping
- Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements insolites
- Npv : secteur déçié au parc photovoltaïque
- Nrl : secteur de carrière
- Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
- Nt : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

- Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)
- Périmètre de mixité fonctionnelle
- Secteur de diversité sociale
- Bonus de constructibilité
- Linéaires commerciaux

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- OAP en optimisation foncière
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUv
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUi
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj
- OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine
- OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

Elément bâti patrimonial à protéger et changement de destination
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.1.0 et 3.1.0).
- Bâtiments repérés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.15)
- Séquences urbaines de Blois (Mv, Us, Lq, If, Ev-b20)
- Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver
- Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager
- Espaces Boisés Classés
- Fonds de jardins à constructibilité limitée
- Mares et sources
- Arbres remarquables

Charpente paysagère à préserver ou à créer
- Mur en pierres
- Venelle
- Alignement d'arbres
- Haie
- Fossé, noue, ou talus

Parcs et vergers à préserver
- Parcs et jardins d'ornements privés
- Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux

Conditions particulières relatives à la prévention des risques

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)
- PPRI Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)
- Périmètre SEVESO (pièce n°6.1.3)

0 150 300 m

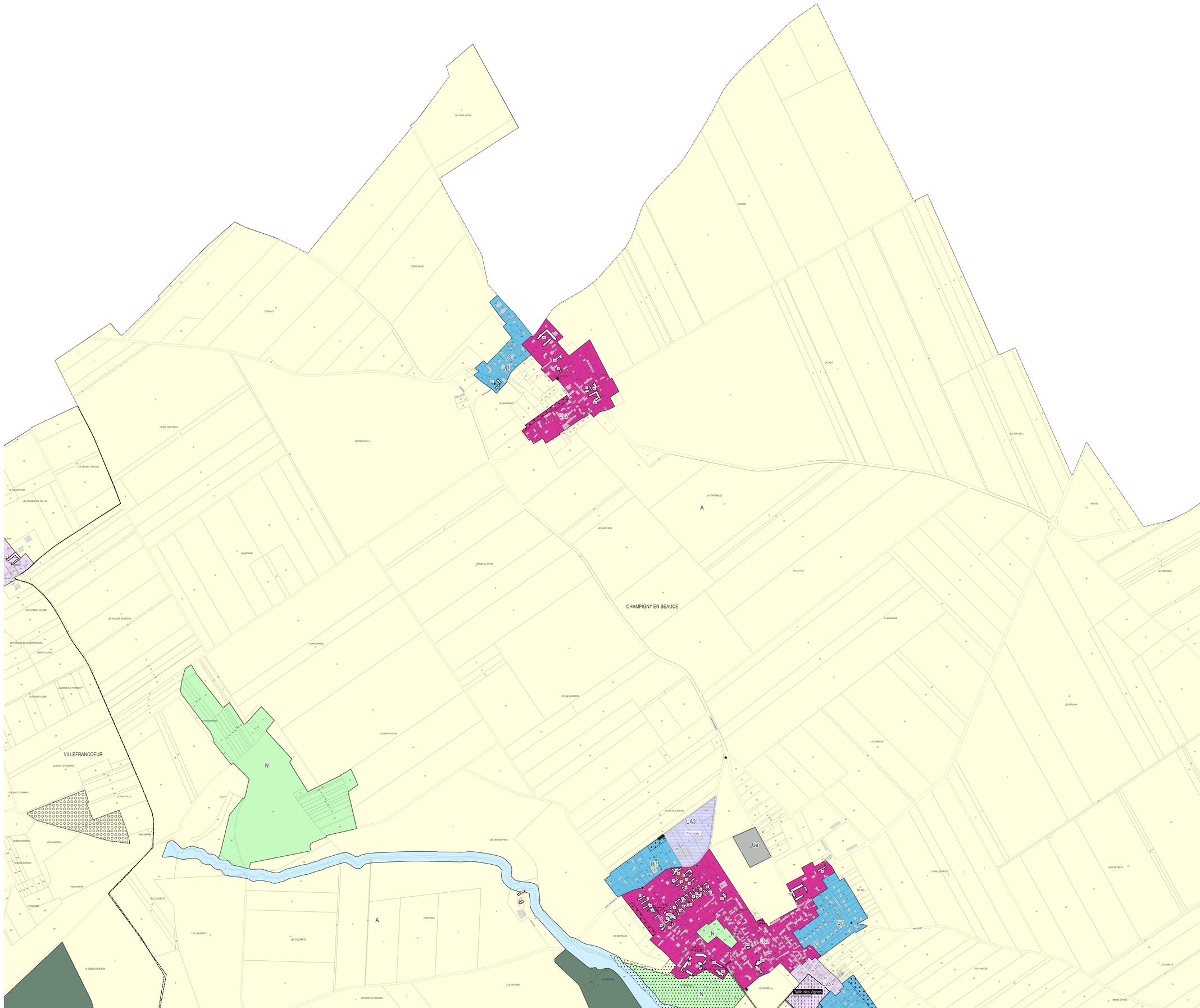

Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

PLUi Habitat Mobilités

RÈGLEMENT
3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Champigny-en-Beauce Centre 2/3

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du 29 novembre 2022

Le Président,
Christophe DEGRUELLE

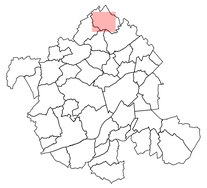

Plan 1/ 5000ème

Découpage du territoire par zones

Zone Uv : zone urbaine "Esprit village"
- Uv1 : secteur "Coeur de village"
- Uv2 : secteur "Village en peigne"
- Uv3 : secteur "Village resserré"

Zone UI : zone urbaine "Ville intense"
- UI1 : secteur "Ville haute et alignée"
- UI2 : secteur "Parcs en immeubles"
- UI3 : secteur "Faubourg structurant"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"
- Uj1 : secteur "Jardins resserrés"
- Uj2 : secteur "Jardins aérés"
- Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
- Uj3* : secteur "Habiter la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)
- Up1 : secteur "Mézières"
- Up2 : secteur "Bois Jardins"
- Up3 : secteur "Aupébin"
- Up4-1 : secteur "Gare"
- Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
- Up5 : secteur "Coutures"
- Up6 : secteur "Bourg"

Zone Ue : zone urbaine "Equipement"
- Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et industrielle"
- UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
- UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
- UA3 : secteur "Parc industriaio-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"
- UC1 : secteur "Grand parc commercial"
- UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone UM : zone urbaine "Tertiaire et service"
- Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
- Umr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser
- 1AUv : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Esprit village"
- 1AUI : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Ville intense"
- 1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"
- 1AUA1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"
- 1AUA2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"
- 1AUC : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"
- 2AU : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement
- 2AUa : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles
- A : zone agricole
- Ap : zone agricole paysagère
- Aar : secteur d'activités économiques isolées
- Abr : secteur d'activités générant des nuisances sonores
- Aca : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Ar : secteur dédiée à l'activité de l'aérodrome et activités de modélisme
- At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques
- Arl : secteur de carrière

Zone N : zones naturelles
- N : zone naturelle et forestière
- Nfr : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité
- Nfc : secteur couvrant les corridors écologiques
- Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords
- Nca : secteur de camping existant
- Nce : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Nch : secteur de parcs, jardins et châteaux visités
- Ne : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires
- Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf
- Ngv : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
- Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés
- Nl : secteur couvrant les zones de loisirs
- Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping
- Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements insolites
- Npv : secteur déicié au parc photovoltaïque
- Nrl : secteur de carrière
- Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
- Nt : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

- Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)
- Périmètre de mixité fonctionnelle
- Secteur de diversité sociale
- Bonus de constructibilité
- Linéaires commerciaux

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- OAP en optimisation foncière
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUv
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUi
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj
- OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine
- OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

Elément bâti patrimonial à protéger et changement de destination
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.1.0 et 3.1.0).
- Bâtiments repérés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.15)
- Séquences urbaines de Blois (Mv, Us, Lq, If, Ev-b20)
- Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver
- Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager
- Espaces Boisés Classés
- Fonds de jardins à constructibilité limitée
- Mares et sources
- Arbres remarquables

Charpente paysagère à préserver ou à créer
- Mur en pierres
- Venelle
- Alignement d'arbres
- Haie
- Fossé, noue, ou talus

Parcs et vergers à préserver
- Parcs et jardins d'ornements privés
- Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux

Conditions particulières relatives à la prévention des risques

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)
- Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)
- Périmètre SEVESO (pièce n°6.1.3)

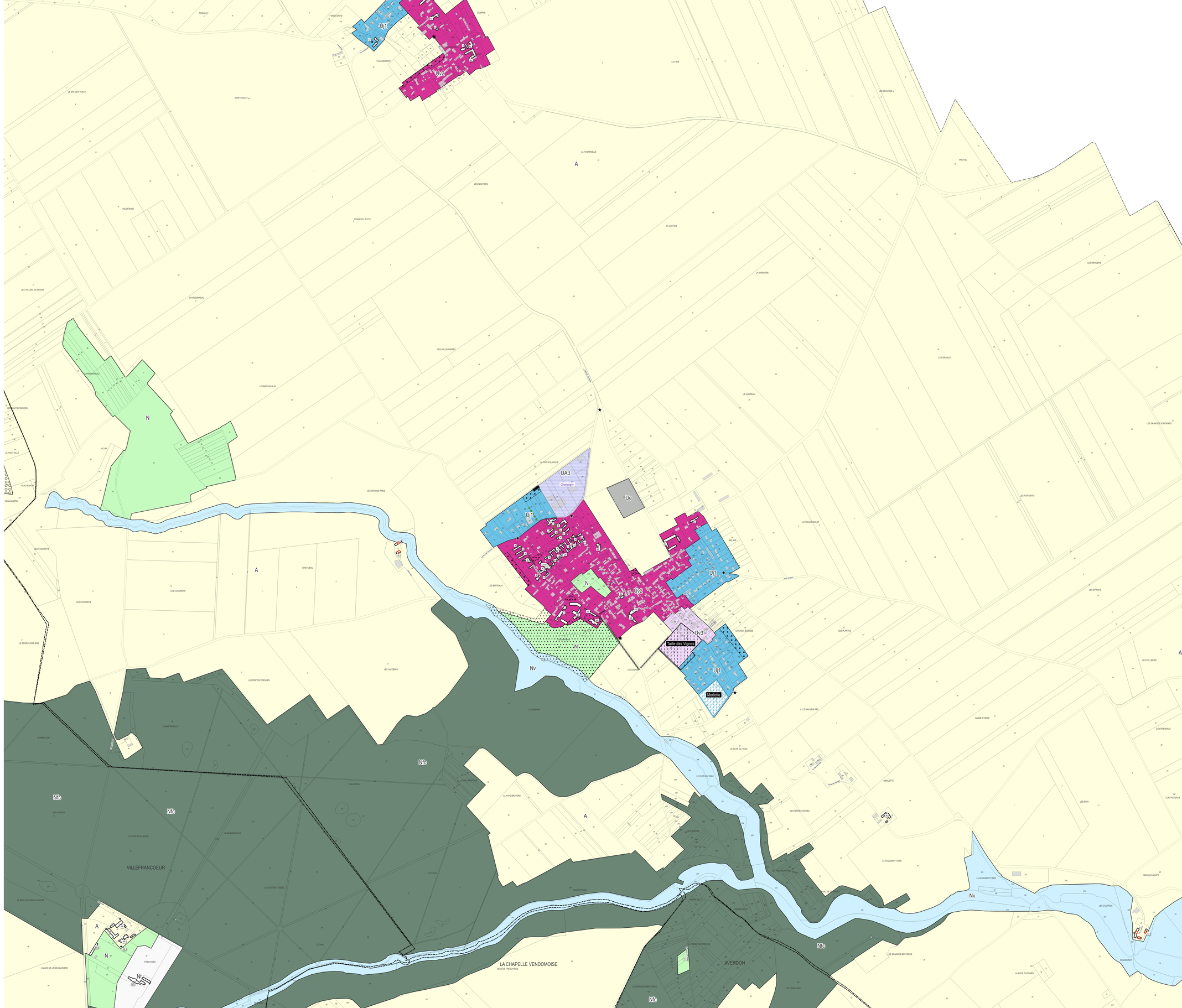

Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

PLUi Habitat Mobilités

RÈGLEMENT
3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Champigny-en-Beauce Sud 3/3

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du 29 novembre 2022

Le Président,
Christophe DEGRUELLE

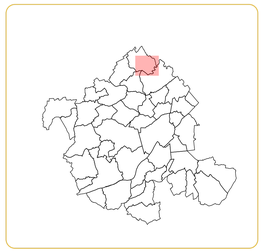

Plan 1/ 5000ème

Découpage du territoire par zones

Zone Uv : zone urbaine "Esprit village"
- Uv1 : secteur "Coeur de village"
- Uv2 : secteur "Village en peigne"
- Uv3 : secteur "Village resserré"

Zone UI : zone urbaine "Ville intense"
- UI1 : secteur "Ville haute et alignée"
- UI2 : secteur "Parcs en immeubles"
- UI3 : secteur "Faubourg structurant"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"
- Uj1 : secteur "Jardins resserrés"
- Uj2 : secteur "Jardins aérés"
- Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
- Uj3* : secteur "Habiter la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)
- Up1 : secteur "Mézières"
- Up2 : secteur "Bois Jardins"
- Up3 : secteur "Aupébin"
- Up4-1 : secteur "Gare"
- Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
- Up5 : secteur "Coutures"
- Up6 : secteur "Bourg"

Zone Ue : zone urbaine "'Equipement"
- Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et industrielle"
- UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
- UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
- UA3 : secteur "Parc industriels-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"
- UC1 : secteur "Grand parc commercial"
- UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone UM : zone urbaine "Tertiaire et service"
- Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
- Umr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser
- 1AUv : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Esprit village"
- 1AUi : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Ville intense"
- 1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"
- 1AUIA1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"
- 1AUIA2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"
- 1AUC : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"
- 2AU : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement
- 2AUa : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles
- A : zone agricole
- Ap : zone agricole paysagère
- Aar : secteur d'activités économiques isolées
- Abr : secteur d'activités générant des nuisances sonores
- Ace : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Ar : secteur dédiée à l'activité de l'aérodrome et activités de modélisme
- At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques
- Ari : secteur de carrière

Zone N : zones naturelles
- N : zone naturelle et forestière
- Nfr : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité
- Nfc : secteur couvrant les corridors écologiques
- Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords
- Nca : secteur de camping existant
- Nce : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Nch : secteur de parcs, jardins et châteaux visités
- Ne : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires
- Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf
- Ngv : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
- Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés
- Nl : secteur couvrant les zones de loisirs
- Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping
- Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements insolites
- Npv : secteur déçié au parc photovoltaïque
- Nri : secteur de carrière
- Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
- Nt : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

- Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)
- Périmètre de mixité fonctionnelle
- Secteur de diversité sociale
- Bonus de constructibilité
- Linéaires commerciaux

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- OAP en optimisation foncière
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUv
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUi
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj
- OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine
- OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

Elément bâti patrimonial à protéger et changement de destination
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.1.0 et 3.1.0).
- Bâtiments repérés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.15)
- Séquences urbaines de Blois (Mv, Us, Lq, If, Ev-b20)
- Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver
- Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager
- Espaces Boisés Classés
- Fonds de jardins à constructibilité limitée
- Mares et sources
- Arbres remarquables

Charpente paysagère à préserver ou à créer
- Mur en pierres
- Venelle
- Alignement d'arbres
- Haie
- Fossé, noue, ou talus

Parcs et vergers à préserver
- Parcs et jardins d'ornements privés
- Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux

Conditions particulières relatives à la prévention des risques

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)
- Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)
- Périmètre SEVESO (pièce n°6.1.3)

0 150 300 m

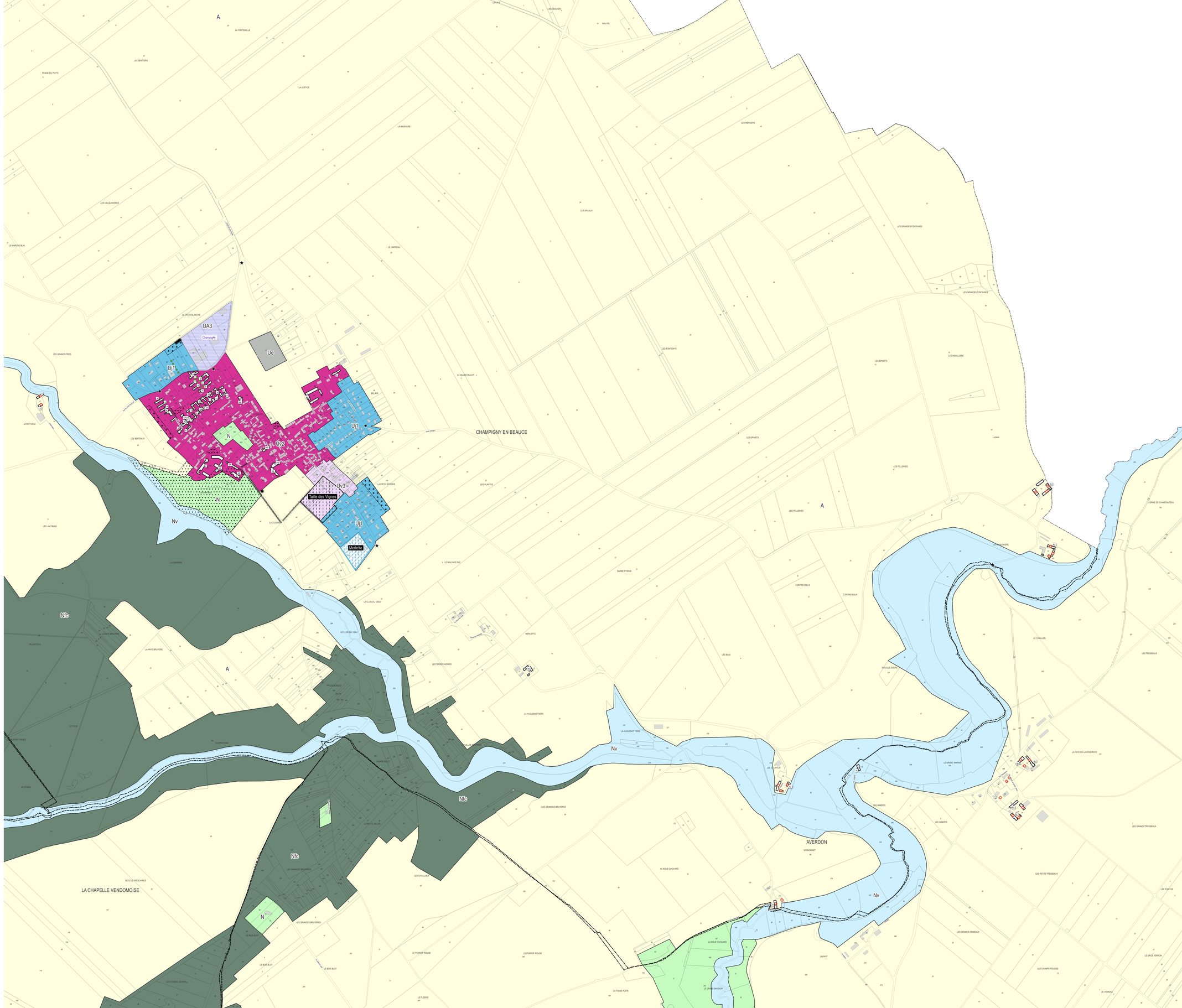

Agglopolys
Communauté d'agglomération de Blois

TOME 03

RÈGLEMENT
3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

PLUi Habitat Mobilité

CHAMPIGNY-EN-BEAUCE_1/1

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du 29 novembre 2022

Le Président,
Christophe DEGRUELLE

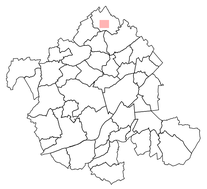

Plan 1/ 2000ème

Découpage du territoire par zones

Zone Uv : zone urbaine "Esprit village"
- Uv1 : secteur "Coeur de village"
- Uv2 : secteur "Village en peigne"
- Uv3 : secteur "Village resserré"

Zone UI : zone urbaine "Ville intense"
- UI1 : secteur "Ville haute et alignée"
- UI2 : secteur "Parcs en immeubles"
- UI3 : secteur "Faubourg structurant"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"
- Uj1 : secteur "Jardins resserrés"
- Uj2 : secteur "Jardins aérés"
- Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
- Uj3* : secteur "Habiter la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)
- Up1 : secteur "Mézières"
- Up2 : secteur "Bois Jardins"
- Up3 : secteur "Aupébin"
- Up4-1 : secteur "Gare"
- Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
- Up5 : secteur "Coutures"
- Up6 : secteur "Bourg"

Zone Ue : zone urbaine ""Equipement"
- Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et industrielle"
- UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
- UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
- UA3 : secteur "Parc industrialo-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"
- UC1 : secteur "Grand parc commercial"
- UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone UM : zone urbaine "Tertiaire et service"
- Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
- Umr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser
- 1AUv : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Esprit village"
- 1AUi : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Ville intense"
- 1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"
- 1AUA1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"
- 1AUA2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"
- 1AUC : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"
- 2AU : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement
- 2AUa : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles
- A : zone agricole
- Ap : zone agricole paysagère
- Aar : secteur d'activités économiques isolées
- Abr : secteur d'activités générant des nuisances sonores
- Ace : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Ar : secteur dédiée à l'activité de l'aérodrome et activités de modélisme
- At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques
- Ari : secteur de carrière

Zone N : zones naturelles
- N : zone naturelle et forestière
- Nlr : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité
- Nfc : secteur couvrant les corridors écologiques
- Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords
- Nca : secteur de camping existant
- Nce : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Nch : secteur de parcs, jardins et châteaux visités
- Ne : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires
- Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf
- Ngv : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
- Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés
- Nl : secteur couvrant les zones de loisirs
- Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping
- Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements insolites
- Npv : secteur déçié au parc photovoltaïque
- Nri : secteur de carrière
- Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
- Nt : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

- Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)
- Périmètre de mixité fonctionnelle
- Secteur de diversité sociale
- Bonus de constructibilité
- Linéaires commerciaux

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- OAP en optimisation foncière
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUv
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUi
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj
- OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine
- OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

Elément bâti patrimonial à protéger et changement de destination
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.1.0 et 3.1.0).
- Bâtiments repérés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.15)
- Séquences urbaines de Blois (Mv, Us, Lq, If, Ev-b20)
- Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver
- Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager
- Espaces Boisés Classés
- Fonds de jardins à constructibilité limitée
- Mares et sources
- Arbres remarquables

Charpente paysagère à préserver ou à créer
- Mur en pierres
- Venelle
- Alignement d'arbres
- Haie
- Fossé, noue, ou talus

Parcs et vergers à préserver
- Parcs et jardins d'ornements privés
- Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux

Conditions particulières relatives à la prévention des risques

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)
- Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)
- Périmètre SEVESO (pièce n°6.1.3)

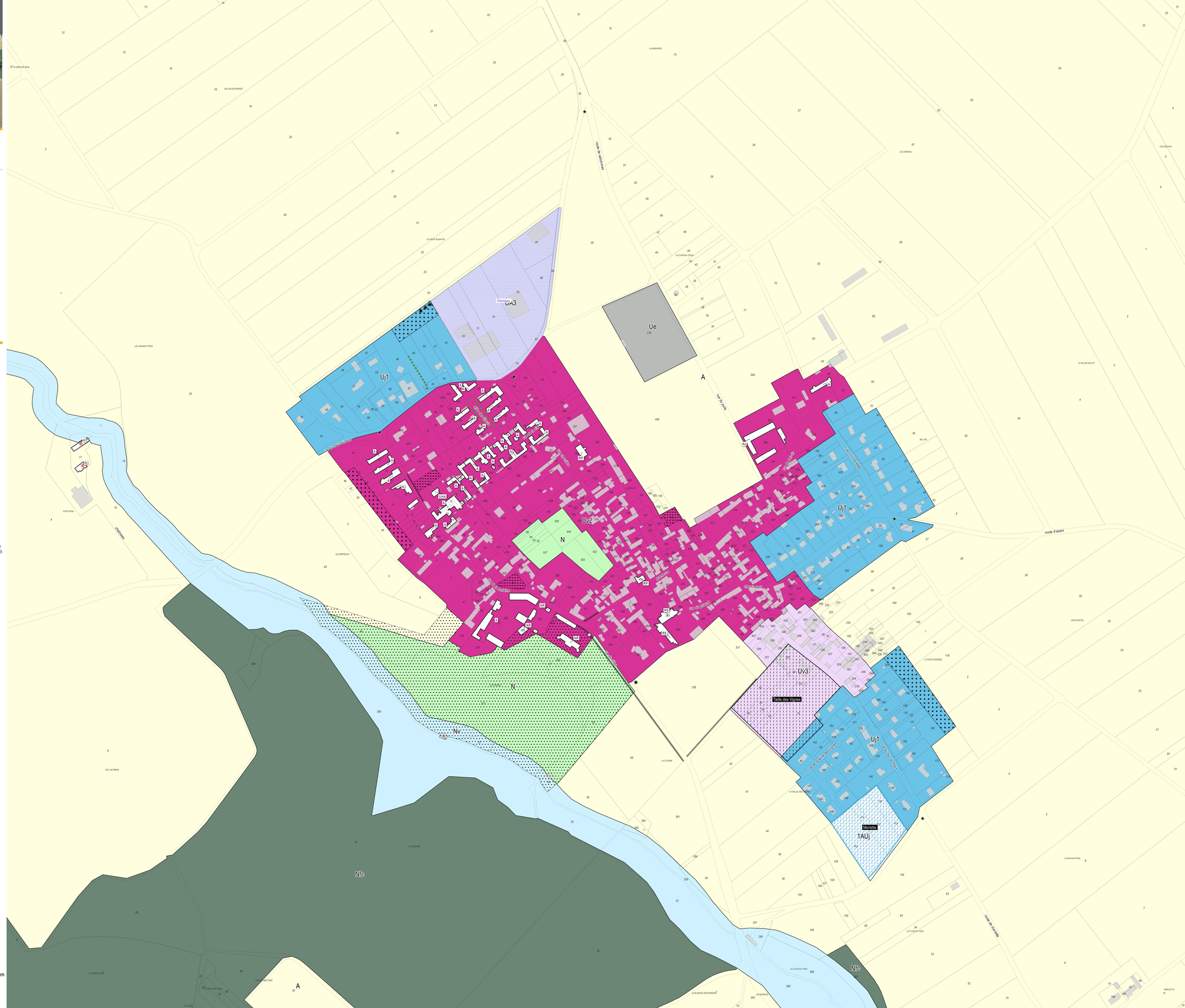
Ue
UA3
Uj1
Uv2
Uv3
N
Nv
Nfc
A
1AUj
Taille des Vignes
Marlette
route de Marchenoir
route de Blois
route d'Azain
Chemin du Moulin
Chemin du Bas Champ
Chemin du Haut Champ
Chemin du Clos Neuf
Chemin du Clos Nouveau
Chemin du Clos Vieux
Chemin du Clos Vieux
Chemin du Clos Vieux

Tableau des bâtiments patrimoniaux à protéger

Commune	Typologie reportée au règlement graphique *(et au règlement écrit)*	Famille des typologies détaillée *dans diagnostic du rapport de présentation*	Référence cadastrale
Champigny-en-Beauce	**A**	Agricole -Annexe	B0320
Champigny-en-Beauce	**RP**	Républicaine	G0472
Champigny-en-Beauce	**RE**	Religieuse	G0608
Champigny-en-Beauce	**H**	Hydraulique	ZT0017
Champigny-en-Beauce	**RE**	Religieuse	G0609,G0283
Champigny-en-Beauce	**A**	Agricole -Annexe	B0363
Champigny-en-Beauce	**H**	Hydraulique	F0067
Champigny-en-Beauce	**Ac**	Agricole - Ferme à cour fermée	B0030
Champigny-en-Beauce	**RP**	Républicaine	G0165,G0166
Champigny-en-Beauce	**A**	Agricole -Annexe	ZT0017
Champigny-en-Beauce	**Umb**	Urbain - Maison bourgeoise	G0483
Champigny-en-Beauce	**A**	Agricole - La longère	ZP0065
Champigny-en-Beauce	**Ac**	Agricole - Ferme à cour fermée	E0023
Champigny-en-Beauce	**Ac**	Agricole - Ferme à cour fermée	E0023,E0024
Champigny-en-Beauce	**Ac**	Agricole - Ferme à cour fermée	E0023,E0024
Champigny-en-Beauce	**Ac**	Agricole - Ferme à cour fermée	B0294
Champigny-en-Beauce	**Ac**	Agricole - Ferme à cour fermée	B0294
Champigny-en-Beauce	**Ac**	Agricole - Ferme à cour fermée	E0019
Champigny-en-Beauce	**Ac**	Agricole - Ferme à cour fermée	E0019
Champigny-en-Beauce	**Ac**	Agricole - Ferme à cour fermée	E0019
Champigny-en-Beauce	**Ac**	Agricole - Ferme à cour fermée	E0019
Champigny-en-Beauce	**Ac**	Agricole - Ferme à cour fermée	ZN0076
Champigny-en-Beauce	**Ac**	Agricole - Ferme à cour fermée	ZN0076
Champigny-en-Beauce	**Ac**	Agricole - Ferme à cour fermée	ZN0076
Champigny-en-Beauce	**Ac**	Agricole - Ferme à cour ouverte	G0562
Champigny-en-Beauce	**Ac**	Agricole - Ferme à cour ouverte	G0562
Champigny-en-Beauce	**Ac**	Agricole - Ferme à cour ouverte	G0562
Champigny-en-Beauce	**Ac**	Agricole - Ferme à cour ouverte	F0060
Champigny-en-Beauce	**Ac**	Agricole - Ferme à cour ouverte	F0060
Champigny-en-Beauce	**Ac**	Agricole - Ferme à cour ouverte	F0060
Champigny-en-Beauce	**Ac**	Agricole - Ferme à cour ouverte	B0104
Champigny-en-Beauce	**Ac**	Agricole - Ferme à cour ouverte	B0104
Champigny-en-Beauce	**Ac**	Agricole - Ferme à cour ouverte	B0104
Champigny-en-Beauce	**Ac**	Agricole - Ferme à cour fermée	B0371
Champigny-en-Beauce	**Ac**	Agricole - Ferme à cour fermée	B0371
Champigny-en-Beauce	**Ac**	Agricole - Ferme à cour fermée	B0039
Champigny-en-Beauce	**Ac**	Agricole - Ferme à cour fermée	B0039
Champigny-en-Beauce	**AR**	Aristocratique	H0393
Champigny-en-Beauce	**AR**	Aristocratique	H0373
Champigny-en-Beauce	**AR**	Aristocratique	H0369
Champigny-en-Beauce	**AR**	Aristocratique	H0373
Champigny-en-Beauce	**Ac**	Agricole - Ferme à cour fermée	G0296,H0373
Champigny-en-Beauce	**Ac**	Agricole - Ferme à cour fermée	G0296
Champigny-en-Beauce	**AR**	Aristocratique	H0393
Champigny-en-Beauce	**Ac**	Agricole - Ferme à cour fermée	G0296
Champigny-en-Beauce	**Ac**	Agricole - Ferme à cour fermée	G0296
Champigny-en-Beauce	**AR**	Aristocratique	H0393
Champigny-en-Beauce	**Ac**	Agricole - Ferme à cour fermée	G0296
Champigny-en-Beauce	**A**	Agricole - L'habitat rural	G0021
Champigny-en-Beauce	**A**	Agricole - L'habitat rural	G0018,G0021
Champigny-en-Beauce	**A**	Agricole - L'habitat rural	G0018,G0017
Champigny-en-Beauce	**A**	Agricole - L'habitat rural	G0013
Champigny-en-Beauce	**A**	Agricole - L'habitat rural	G0013
Champigny-en-Beauce	**A**	Agricole - L'habitat rural	G0006
Champigny-en-Beauce	**A**	Agricole - L'habitat rural	G0507
Champigny-en-Beauce	**A**	Agricole - L'habitat rural	G0048
Champigny-en-Beauce	**A**	Agricole - L'habitat rural	G0053
Champigny-en-Beauce	**A**	Agricole - L'habitat rural	G0053,G0054
Champigny-en-Beauce	**A**	Agricole - L'habitat rural	G0054,G0055
Champigny-en-Beauce	**A**	Agricole - L'habitat rural	G0056
Champigny-en-Beauce	**A**	Agricole - L'habitat rural	G0057,G0056

Commune	**Typologie reportée au règlement graphique** *(et au règlement écrit)*	**Famille des typologies** détaillée *dans diagnostic du rapport de présentation*	Référence cadastrale
Champigny-en-Beauce	**A**	Agricole - L'habitat rural	G0057,G0058
Champigny-en-Beauce	**A**	Agricole - L'habitat rural	G0058
Champigny-en-Beauce	**A**	Agricole - L'habitat rural	G0038
Champigny-en-Beauce	**A**	Agricole - L'habitat rural	G0037,G0038
Champigny-en-Beauce	**A**	Agricole - L'habitat rural	G0037,G0036
Champigny-en-Beauce	**A**	Agricole - L'habitat rural	G0034
Champigny-en-Beauce	**A**	Agricole - L'habitat rural	G0031
Champigny-en-Beauce	**A**	Agricole - L'habitat rural	G0030
Champigny-en-Beauce	**A**	Agricole - L'habitat rural	G0027
Champigny-en-Beauce	**A**	Agricole - L'habitat rural	G0040
Champigny-en-Beauce	**A**	Agricole - L'habitat rural	G0041
Champigny-en-Beauce	**A**	Agricole - L'habitat rural	G0043
Champigny-en-Beauce	**A**	Agricole - L'habitat rural	G0071,G0072
Champigny-en-Beauce	**A**	Agricole - L'habitat rural	G0074
Champigny-en-Beauce	**A**	Agricole - L'habitat rural	G0068
Champigny-en-Beauce	**A**	Agricole - L'habitat rural	G0067
Champigny-en-Beauce	**A**	Agricole - L'habitat rural	G0066
Champigny-en-Beauce	**A**	Agricole - L'habitat rural	G0065
Champigny-en-Beauce	**A**	Agricole - L'habitat rural	G0065,G0064
Champigny-en-Beauce	**A**	Agricole - L'habitat rural	G0062,G0059

Tableau des éléments de petit patrimoine

Commune	Eléments de petit patrimoine *(repérés par une étoile au document graphique)*	Référence cadastrale	X	Y
Champigny-en-Beauce	**gue**	Domaine public	1,295874606	47,70770618
Champigny-en-Beauce	**croix**	Domaine public	1,260845742	47,7124059
Champigny-en-Beauce	**croix**	Domaine public	1,249354236	47,71353365
Champigny-en-Beauce	**croix**	ZR0037	1,253755917	47,71841871
Champigny-en-Beauce	**croix**	G0049	1,252318085	47,7144176
Champigny-en-Beauce	**croix**	Domaine public	1,261621191	47,70791537